



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du mardi 29 juin 2015

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

Collège des personnes élues : Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, André Montialoux, Francis Naudin, Caroline Prouff, Alain Roger

Collège des associations : Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentant titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFCV, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Hélène Schutzenberger représentante titulaire de VEI, Geneviève Sylvestre représentante titulaire de Sesakinoufo et Chantal SIMIAN représentante titulaire de SNL ;

Collège des personnes nommées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, David Crépy, Gabrielle de Wailly, Nicolas Fouquet, Isabelle Lallemand, Isabelle Richard ;

Etaient excusés :

Xavier Bloch, représentant titulaire de l'ALEEP, Nicolas Etiévant représentant titulaire du CLAP 53, Stéphanie Lescar, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles ;

Absents :

Valérie Chenuc, François Siméoni Conseiller municipal d'une opposition

Invitée présente : Marie-Jo Jacquey, de l'Echo des Nouettes.

1) Présentation du projet d'ensemble d'aménagement du campus sportif de Porchefontaine

Eric Rousset, Chef de service, Service aménagement urbain.

Monsieur Rousset expose que l'espace sportif de Porchefontaine est une zone frontière entre le quartier et la forêt des Nouettes, assez fermée sur elle-même et sous exploitée. L'idée du projet d'aménagement du campus consiste en une réflexion globale visant à décloisonner cet espace et l'ouvrir aux habitants du quartier.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Référence à rappeler : - Affaire suivie par : Martine SCHMIT et Michel LEFEVRE

Tél. : 01 30 97 80 12 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr

Quelques défauts :

- le complexe sportif manque de visibilité : une haie dense est plantée sur toute la longueur du trottoir de la rue Rémont,
- les espaces d'activités sont très cloisonnés, aucun dispositif ne les relie entre eux et on remarque un manque de cohérence entre les terrains,
- une absence d'indication signalant les différents espaces.

Axes de réflexion :

- redéfinir l'ourlet ville et l'ourlet forêt
- définir une trame nord-sud avec des cordons écologiques arbustifs
- lier les espaces est-ouest.

Eléments du schéma directeur du campus :

- l'ouvrir pour accueillir les visiteurs avec la création d'une sorte de parvis face à la rue Coste
- occuper l'espace et rassembler les lieux
- circuler dans, et traverser le campus
- mettre en place une gestion des chemins et des équipements en préservant l'étang, en augmentant la place faite au jardin, en créant des parkings paysagers, en supprimant la haie le long du trottoir de la rue Rémont et en élargissant le trottoir.

C'est un projet au budget important qui prendra plusieurs années dont le but est de :

- a- Créer un parvis urbain rassembleur à gauche et à droite de l'entrée du parc sportif
- b- Occuper le parvis par un réseau de lanières et un ruban ludique avec des jeux pour les enfants
- c- Définir un cœur de campus repère et rassembleur
- d- Déployer l'allée des sports
- e- Sculpter une aire de jeux comme un jardin visible depuis la ville
- f- Déployer un parking paysager raisonné.

Première étape : rénovation du parking

Le parking actuel compte 85 places marquées. Il est très dégradé, l'éclairage insuffisant, le marquage au sol peu lisible. Le parking deviendra paysager avec un cheminement piéton, un stationnement lisible de 165 places et un éclairage homogène, avec un marquage au sol du sens de circulation afin d'éviter tout risque d'embouteillage notamment lors de la dépose d'enfants pour les activités. Un dépose-minute serait réservé côté vestiaires sportifs pour faciliter les accompagnements des enfants, les emplacements vélos et motos seront agencés près des vestiaires avec une signalétique spécifique. Quelques arbres seront plantés, des tranchées drainantes sépareront les lignes de stationnement, permettant d'utiliser au mieux l'eau de pluie.

La haie et les portails restent pendant la première phase et seront supprimés une fois les vestiaires modifiés. Une allée centrale de trois mètres de large permettra de laisser le passage pour les pompiers.

La circulation des bus sera modifiée. Les camions des concours hippiques pourront toujours y stationner, de même que ceux des commerçants du marché (mais de manière très temporaire afin d'éviter le stationnement toute la semaine de poids lourds).

Un panneau d'information sera installé pour expliquer le schéma directeur. Les conteneurs verre et textile seraient déplacés.

Suggestions/remarques de membres du Conseil

- réserver des places pour les personnes en situation de handicap (4 places seulement sont prévues)
- réserver des places pour le covoiturage ou pour les véhicules accompagnant des personnes à la Maison de Quartier
- mettre en place ou prévoir la possibilité de postes de charge de véhicules électriques

- renforcer la signalétique du parking, notamment pour permettre un meilleur accès aux commerces du quartier et du marché
 - réfléchir à la question de la place des arbres sur le parking.
- Les travaux devraient commencer fin juillet – début août 2015. Une communication sera assurée.

2) Présentation du projet d'aménagement de la partie haute de la rue Yves Le Coz (Pont Colbert – pont SNCF) : Jean-Pierre Lhermitte Ingénieur responsable du pôle Travaux Neufs

Monsieur Lhermitte précise qu'à partir du 6 juillet, les travaux démarrent du Pont Colbert au pont SNCF.

Il présente les caractéristiques du projet retravaillé :

- maintien du passage protégé tout en haut de la rue
- suppression du plateau en face du groupe scolaire Yves le Coz pour le remplacer par des coussins berlinois plus dissuasifs, de part et d'autre du carrefour
- avancement sur la chaussée des deux arrêts de bus pour faciliter la circulation montante du bus B, répondant ainsi aux exigences réglementaires et du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) ; en outre, cet aménagement a une incidence directe sur le temps d'embarquement et le débarquement des passagers, le bus étant totalement parallèle à son quai et ainsi d'améliorer la rentabilité du parcours) et incite les gens à ralentir
- augmentation du nombre de places de stationnement : 2
- allongement du dépose minute devant l'école

Une demande de création de jardinières au sol est à l'étude afin de végétaliser l'entrée du quartier sans générer de problèmes.

Demandes du Conseil

- pallier le manque de visibilité des véhicules qui sortent rue Yves le Coz du garage de l'immeuble situé à l'angle de la rue Lamartine,
- être informés plus tôt du projet d'aménagement de la seconde partie de la rue Yves Le Coz prévu en 2016.

3) Intervention de Monsieur Olivier Lebrun, Maire de Viroflay, sur les projets d'aménagement, et en cours, proches de Porchefontaine

Le Conseil accueille Monsieur Lebrun, ainsi que des riverains des sites de projets en cours et à venir, de la commune de Viroflay, et le remercie d'avoir accepté son invitation destinée à présenter l'ensemble du projet et répondre aux questions qui peuvent légitimement se poser en ce qui concerne les projets proches du quartier.

Monsieur Lebrun : Le projet concerne l'aménagement de la ZAC « des Cinq Ilôts ».

Monsieur Lebrun rappelle le nombre d'habitants à Viroflay, 15.800 sur 150 ha urbanisés et expose que l'Ile de France connaît actuellement une pénurie de logements à laquelle chaque commune se doit de répondre. La loi SRU renforcée par la loi Duflot fixe désormais un quota de 25% de logements sociaux. La ville de Viroflay doit donc construire 262 logements sociaux tous les trois ans, sous peine d'être exposée à des sanctions administratives et pécuniaires très fortes. Difficile !

Par ailleurs, le projet du Grand Paris a demandé en 2010 que la région produise 70 000 logements par an. La territorialisation de l'offre de logements impose la construction de 9 000 logements pour les Yvelines, soit une centaine par an pour Viroflay.

En 2008, une modification du PLU de Viroflay a été engagée. La préfecture a imposé ses exigences d'intensification des logements en centre-ville, près des gares. Sur la durée du PLU (soit environ les 10 ans à venir), la municipalité a identifié un potentiel de 1.300 logements supplémentaires, soit 130 par an. Cela suppose que les propriétaires cèdent leur terrain sur les zones ciblées : place de la Fête, Services techniques près de la place Louis XIV, sous les arcades rue Rieussec, aux alentours des gares, etc... Le PLU a été adopté en 2013. Les zones de densification sont principalement positionnées avenue du Général Leclerc et autour des gares, notamment celle de Chaville-Vélizy.

L'Etat a vendu des terrains qu'il avait acquis à Viroflay pour la création de logements sociaux. Un de ces terrains (6000 m²) est situé à l'entrée de Viroflay après le skate parc et le terrain de Cofiroute. L'Etat a lancé il y a deux ans un appel à projet pour la construction d'un EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées dépendantes) qui a été remporté par le projet de Viroflay. L'EHPAD comprendra 84 lits et 10 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. S'y ajoutera la construction en parallèle de 70 logements sociaux et de 25 logements intermédiaires, notamment destinés aux employés et aux conjoints de résidents. Cette opération entre dans le quota « logements sociaux » et est en cours de construction. L'EHPAD devrait être livré d'ici 18 mois /deux ans.

Le Maire de Viroflay rappelle que Versailles compte environ 6.000 logements sociaux dont 3.000 se trouvent en frontière directe de Viroflay.

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté « Viroflay à l'horizon 2025 »

Dans la ZAC des Cinq Îlots, 500 logements sont prévus à un horizon de 5 ans (40% sociaux, 60% privés, plutôt des 2/3 pièces). L'îlot de la Place de la Fête : une cinquantaine de logements (environ 25 côté piscine des Bertisettes et 25 en face de l'EHPAD, près du restaurant). Dans ce projet, sur le haut du parc de Bon Repos est également prévu un équipement événementiel, la revalorisation du parc et le réaménagement de la Place de la Fête. Les bâtiments du 18ème siècle, très dégradés, seront détruits. Actuellement, la salle Dunoyer de Segonzac qui peut accueillir 200 places, est obsolète, en limite de capacité pour accueillir un certain nombre d'événements. La nouvelle salle serait destinée aux associations et à la ville et pourrait être scindable en deux salles. Le pavillon d'Elvire, qui accueille 80 personnes assises et 120 personnes debout, et génère actuellement des nuisances pour les Porchifontains pourrait alors être supprimé.

Le processus de ZAC se trouve actuellement en phase de concertation et de réponses aux questions posées. L'étude d'impact est à nouveau mise à disposition du public. Le règlement de ZAC sera ensuite établi (fin 2015) afin de trouver un aménageur (été 2016) qui contactera des promoteurs devant respecter le cahier des charges établi par la Mairie. Compte tenu des délais d'élaboration et d'instruction des permis de construire, les chantiers ne démarreront donc pas avant au mieux trois ans. Le CAUE a été associé à la réflexion, spécifiquement sur le site de Bon Repos. Une piste cyclable en montée est prévue sur l'avenue de Versailles où circulent environ 9 500 voitures par jour (en cumul des sens montant et descendant).

Les riverains seront consultés avant la signature des permis de construire. Le Maire de Viroflay précise qu'il est prêt à ouvrir cette consultation aux riverains de Porchefontaine. Aucune étude sur le bruit généré par l'équipement événementiel n'a été encore engagée mais l'équipement construit devra respecter les normes actuelles en la matière (ce qui n'est pas le cas du pavillon d'Elvire).

Remarques des riverains de Porchefontaine

- Le pavillon d'Elvire génère actuellement des nuisances très importantes. Outre le bruit et l'important niveau sonore lié aux divers événements diurnes et nocturnes, les voitures des participants sont garées n'importe où et sans le moindre respect des riverains et des bateaux devant les portails.

- Le matin, l'embouteillage est permanent sur le chemin du Cordon. Il est lié aux carrefours de la place Louis XIV et de la rue Yves le Coz avec la rue de Versailles.
- Les riverains ne peuvent pas supporter de nuisances supplémentaires et seront particulièrement vigilants quant aux aménagements prévus.
- Il serait souhaitable que la police agisse sur les contrevenants. Monsieur Lebrun rappelle que Le côté droit du Chemin du Cordon appartient à Versailles.
- Stationnement pour la future salle : l'idée est de pouvoir définir le niveau moyen de son utilisation et créer un parking souterrain avec un nombre de places correspondant à ce niveau moyen d'utilisation. Lorsque cette jauge sera dépassée (pour quelques manifestations par an), plusieurs solutions pourraient être mises en place telles que : un stationnement ponctuel en épi sur la route longeant la forêt, un covoiturage spécifique ou un accompagnement par minibus des personnes participant à la manifestation.

- Concernant le nombre de places de stationnement par logement, Monsieur Lebrun fait remarquer que, légalement, le maire ne peut pas imposer le nombre de places de stationnement aux promoteurs (qui ne peut excéder 0,5 pour les logements sociaux, 1 pour les logements privés, sauf si le promoteur décide d'en réaliser davantage).

- Problème sonore lié à l'utilisation du pavillon d'Elvire : le Maire va étudier la question de l'installation de limiteurs de bruit et la sélection des demandes d'utilisation. Enfin, l'accès à l'équipement événementiel se ferait par le haut du terrain et le début de la rue de la Sablière et non l'avenue de Versailles.

- Les aménagements de la voirie devront être adaptés aux constructions des logements. Le bus B ne viendra pas à Viroflay par la rue de Versailles.

- Une information sur l'évolution du projet sera placée sur le site de la ville et dans les bulletins municipaux. Monsieur Lebrun est prêt à revenir au Conseil de Quartier si celui-ci le réinvite."

4) Approbation du compte-rendu du 19 mai : à l'unanimité.

5) Principes déontologiques et règles de fonctionnement du Conseil de quartier

La Présidente et le vice-Président estiment nécessaire de revenir sur ces sujets à la suite de plusieurs courriels et appels téléphoniques reçus dès le WE suivant la tenue du Conseil de quartier du 19 mai dernier et qui faisaient suite à un tract distribué dans les boîtes aux lettres du quartier.

La Présidente rappelle que les Conseils de quartier de la ville sont régis par une charte des conseils de quartier qui précise que ces derniers sont des instances consultatives et non décisionnaires, et un document intitulé Fonctionnement intérieur des conseils. Ces documents rappellent que les conseils sont des instances de concertation, des lieux d'information, de débats et de réflexions sur la vie des quartiers et les projets d'aménagement et qu'ils ont notamment pour vocation de transmettre à l'équipe municipale les demandes des habitants des quartiers.

Elle rappelle aussi avoir bien précisé, lors de la première réunion, que les conseillers étaient tenus à une certaine discrétion, voire confidentialité, quant aux projets évoqués en Conseil ou en Commissions, qui pouvaient être de simples idées lancées. Il avait été également précisé que les commissions thématiques pouvaient se saisir de différents sujets, mener des réflexions et présenter leurs conclusions au Conseil de quartier, ce sous forme d'avis ; sujets et avis eux-mêmes soumis, pour avis, au Conseil de quartier qui n'est pas décisionnaire.

Ces étapes et principes avaient été, jusqu'à la distribution du tract en question, scrupuleusement respectés et sans aucune difficulté par tous les membres du Conseil, y compris les élus de l'opposition qui ont la possibilité depuis 2008 de participer aux Conseils de quartier

Bon nombre de conseillers, choqués, ont réagi au tract distribué.

La Présidence souligne que pour un travail serein, tant au sein des commissions que du Conseil de quartier, il est indispensable de respecter les règles et principes de fonctionnement. Il est tout autant indispensable de respecter chacune des étapes des avis du Conseil et de ne divulguer aucune information (non validée), encore moins lorsqu'elle est partielle, erronée, fautive ou mensongère. Le contraire ne pourrait être toléré.

On n'est pas au Conseil de quartier pour « papillonner », ni pour en extraire « des idées ou sujets pour les livrer à de potentiels électeurs ». Le Conseil de quartier, comme les commissions, n'est résolument pas un organe politique, mais un lieu où chaque membre du Conseil peut s'exprimer, faire des remarques et donner son avis librement.

D'une manière générale, il est important de faire attention aux informations que l'on fait circuler.

6) Travail des commissions

Il est demandé de ne pas multiplier les contacts auprès des services municipaux qui doivent pouvoir travailler sereinement. Il est souhaité par les services que ce soit la Présidente, le vice-président ou un responsable de commission qui s'en charge.

7) Disparition de Madame Simonne Prost

La Présidente et le Conseil tiennent à saluer la mémoire de Madame Simonne Prost, Conseillère municipale de 1983 à 2001, Présidente du Conseil de quartier de 1996 à 2001 puis membre du Conseil jusqu'en 2014, qui nous a quittés récemment. Martine Schmit précise que Simonne Prost fut sa « marraine » dans la vie municipale puisque c'est par son intermédiaire que Monsieur Etienne Pinte avait sollicité sa présence sur sa liste en 2001. Simonne était une personne active, très attachée à des valeurs humaines, attentive à la vie de tous les habitants du quartier. Cet esprit doit rester présent dans notre conduite de la vie du quartier.

8) Informations et questions diverses

- Installation d'antennes-relais : un tract circule sur ce sujet qui sera traité lors du conseil de rentrée.
- La boulangerie rue Albert Sarraut rouvrira en septembre après travaux.
- Le Bal Lamôme aura lieu le samedi 19 septembre.
- Prochain conseil : mardi 15 septembre.

Fin du conseil à 23 h 15.